

**DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DE MOMERSTROFF**  
**Séance ordinaire du mardi 5 août 2025 à 20h00**

Présents : 9 Conseillers

Municipalité :

COLBUS Bernard, Maire ;

GERARD Sabine, première Adjointe au Maire ;

BOUR Denis, deuxième Adjoint au Maire ;

KREMER Serge, troisième Adjoint au Maire.

Conseillers :

BAUER Céline, REINHARDT Patrick, VINGERT Jean-Marie, STEINMETZ Carine, COLELLA Jérémy.

Absent(s) excusé(s) : Elodie LECOMTE.

Date de convocation : 29 juillet 2025.

Secrétaire de séance : Madame Sabine GERARD.

**1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE REUNION DU 14 AVRIL 2025**

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2025 est lu et adopté.

**2– DEFIBRILLATEUR LOCAL COMMUNAL DES ASSOCIATIONS – CONTRAT DE MAINTENANCE**

M. le Maire donne la parole à M. le 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire qui présente le contrat de maintenance proposé par la Société CARDIA PULSE pour deux défibrillateurs type « DAE », leurs accessoires et consommables, l'un installé récemment au local des associations et l'autre installé depuis plusieurs années devant la mairie.

Le montant annuel de la prestation pour un défibrillateur est de 149,50 € HT, montant susceptible d'être réactualisé à la date de renouvellement du contrat. La prestation est conclue pour 5 ans puis prolongée chaque année tacitement sauf en cas de demande écrite du client.

Le conseil municipal, après discussion, décide d'accepter les termes du contrat et autorise M. le Maire à signer tout document y afférent.

**3 – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITE - MODIFICATION**

M. le Maire :

- rappelle au conseil municipal la délibération prise le 31 mars 2025, créant un poste à raison de 7h / semaine à partir du 1<sup>er</sup> juin 2025,
- informe le conseil municipal que l'agent démissionnaire a occupé ledit poste du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2025.

En vu du recrutement d'un nouvel agent à partir d'octobre et pour pallier l'accumulation du retard pris dans le traitement des dossiers, M. le Maire propose les modifications du poste suivantes :

- emploi non permanent de rédacteur à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires (au lieu de 7) pour l'exercice des fonctions de secrétaire général de mairie adjoint à partir du 6 octobre 2025,
- recrutement de l'agent par voie de contrat à durée déterminée jusqu'au 31 janvier 2026 (approximativement 4 mois),
- rémunération fixée au 13<sup>ème</sup> échelon (et non plus 1<sup>er</sup> échelon) de l'échelle indiciaire du grade de rédacteur du cadre d'emplois de rédacteurs territoriaux (actuellement indice brut 597, indice majoré 508).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire :

- décide les modifications du poste (selon ledit exposé),
- autorise M. le Maire à recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique et à signer le contrat afférent.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025.

#### **4 – COLOMBARIUM – FIXATION DU REGLEMENT ET DU TARIF**

M. le Maire donne la parole à Mme la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire qui donne lecture au conseil municipal du projet de réglementation du colobarium au cimetière de Momerstroff et propose la fixation du tarif des cases du colobarium.

Après exposé de Mme la 1<sup>ère</sup> Adjointe et après discussion, le conseil municipal :

- adopte la réglementation du colobarium telle que présentée,
- fixe le tarif de la concession cinéraire (case du colobarium) à 1 000 € (concession perpétuelle),
- autorise M. le Maire à signer tout document y afférent.

#### **5 – CREATION D'UN PARKING AUX ABORDS DU CIMETIERE AVEC AMENAGEMENT PAYSAGER**

M. le Maire :

- informe le conseil municipal que l'acquisition de la parcelle sise section 1 parcelle 142 d'une contenance de 6,60 ares (cf. délibération du 15 avril 2025) a été actée le 1<sup>er</sup> août 2025,
- expose le projet de création et d'aménagement du parking,
- communique au conseil le devis estimatif établi le 31 juillet 2025 par la Sté BECKER (57320 ANZELING) pour un montant de 59 901 € HT, soit 71 881,20 € TTC.

Après discussion, le conseil municipal :

- décide la création et l'aménagement du parking selon l'estimation de la Sté BECKER,
- sollicite les aides financières suivantes :
  - Département de la Moselle : subvention au titre du dispositif « Ambition Moselle 2020 – 2025 »,
  - Région Grand Est : subvention au titre du dispositif de soutien aux investissements des petites communes de moins de 1 500 habitants « Coup de Pouce Rural »,
- autorise M. le Maire à signer tous documents y afférents.

Les fonds sont prévus au budget primitif 2025, section d'investissement, opération 72.

Le Maire,  
Bernard COLBUS

